

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2008

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Convoqué le 31 janvier 2008 le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 6 février à 20 h 30 à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme CHASSEFIERE, Maire,  
Mme BERGER, M. DARTEYRE, M. LORIOLE, Mme JOUHET, M. FLURY, adjoints  
Mme BORRO, Mme BEAUPOIL, M. GASTEBOIS, M. LEOQUET, M. IMBERT, M. CHADRIN,  
Mlle VEYRIERE, Mme BOYER, M. BERAUD, Mlle JAMES, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme KERGUELIN, adjointe, a donné pouvoir à Mlle VEYRIERE, M. RAZEYRE, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme BORRO, M. GILBERT, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme JOUHET.

**ETAIENT ABSENTS** : M. BELVAL, M. TOURLONIAS.

-----

Madame le Maire remercie les élus de leur participation en nombre à cette réunion qui constitue, sauf imprévu, la dernière séance du mandat et comporte des sujets importants à l'ordre du jour, parmi lesquels les budgets primitifs 2008 et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Elle remercie également de sa présence M. Gilles GUEGAN, receveur municipal.

Mme CHASSEFIERE procède ensuite à l'appel des présents, constate que le quorum est atteint et fait part des trois pouvoirs reçus.

Mlle VEYRIERE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2007

*En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté en l'état.*

## **SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION RAOUL FOLLEREAU**

**RAPPORTEUR** : Le Maire

Lors de la réunion du Conseil Municipal tenue le 14 novembre 2007, il a été décidé, dans le cadre de la répartition des subventions, d'attribuer un montant de 100 € à l'association Raoul Follereau, eu égard aux manifestations qu'elle organise sur la commune.

Informé de cette décision, le Président de l'association nous a fait connaître rapidement qu'il ne souhaitait en aucun cas faire appel au principe du subventionnement ; il s'agit en effet d'une organisation caritative dont la raison d'être est d'apporter de l'aide à des personnes atteintes par la maladie ; l'esprit de l'association repose sur le bénévolat et son financement sur la générosité des personnes qui se sentent impliquées dans cette action.

C'est pourquoi, en accord avec M. Flury, je vous demande de prendre acte de l'annulation de la décision d'attribution de subvention prise en faveur de l'association Raoul Follereau, étant précisé que le montant alloué n'a pas été versé.

*Le conseil municipal, unanime, donne son accord.*

Madame Chassefière passe ensuite la parole à l'adjoint aux finances pour la présentation des budgets.

### **1/ BUDGETS PRIMITIFS 2008**

#### **1.1 BUDGET PRINCIPAL – taux des impôts locaux**

**RAPPORTEUR** : Jean-Louis LORIOLE

##### **1. Reprise anticipée des résultats**

L'exécution du budget 2007 se solde par les résultats suivants :

Fonctionnement

recettes de l'exercice	2 170 170.04
dépenses de l'exercice	1 711 974.08
	-----
Résultat de clôture 2007	+ 458 195.96 €

(pour mémoire, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2006, d'un montant de 475 110.03 €, a été affectée au financement des investissements).

## Investissement

recettes de l'exercice	1 032 311.73
dépenses de l'exercice	1 055 186.80
	-----
solde d'exécution	- 22 875.07
solde d'exécution 2006 reporté	+ 68 177.46
Résultat de clôture 2007	+ 45 302.39 €

Il restait cependant à réaliser au 31 décembre 2007 :

en dépenses	919 994.00
en recettes	277 581.00
	-----
Solde	- 642 413.00 €

Strictement conformes aux comptes du receveur municipal, ces résultats ont pu être repris par anticipation au budget primitif, comme le permet la réglementation, sans attendre la production et l'approbation des compte administratif et compte de gestion.

Compte-tenu du solde des restes à réaliser, le projet de budget prévoit l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 458 195.96 €, au financement de la section d'investissement.

## **2. Taux des impôts locaux**

Pour mémoire, les taux 2007 étaient de :

- taxe d'habitation ..... 13.13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 14.00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... 94.05 %

Pour garantir une évolution minimale des recettes, il vous est proposé d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti d'environ 1 % :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux 2008 proposés</b>	<b>Variation de taux</b>	<b>Produit prévisionnel</b>
Habitation	3 846 000 (1)	13.26 %	0.99 %	509 980
Foncier bâti	2 810 000	14.14 %	1 %	397 334
Foncier non bâti	28 300	94.05 %	0 %	26 616
			<b>TOTAL €</b>	<b>933 930</b>

(1) il s'agit d'une estimation, la base d'imposition prévisionnelle n'étant pas connue à ce jour.

## Délibération

Soumis au vote, les taux 2008 proposés sont adoptés à l'unanimité moins 1 abstention (M. Béraud).

### 3. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 2 163 537 €, en augmentation de 3.44 % par rapport au budget 2007.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
011	Charges à caractère général	484 800.00		521 530.00	521 530.00	521 530.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	966 000.00		996 000.00	996 000.00	996 000.00
014	Atténuation de produits	0.00		0.00	0.00	0.00
65	Charges de gestion courante	130 330.00		131 591.00	131 591.00	131 591.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 581 130.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 649 121.00</b>	<b>1 649 121.00</b>	<b>1 649 121.00</b>
66	Charges financières	77 000.00		70 000.00	70 000.00	70 000.00
67	Charges exceptionnelles	200.00		0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00		0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 658 330.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 719 121.00</b>	<b>1 719 121.00</b>	<b>1 719 121.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	367 556.00		374 416.00	374 416.00	374 416.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 744.00		70 000.00	70 000.00	70 000.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>433 300.00</b>		<b>444 416.00</b>	<b>444 416.00</b>	<b>444 416.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 091 630.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 163 537.00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
013	Atténuation de charges	7 730.00		20 500.00	20 500.00	20 500.00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	129 500.00		135 400.00	135 400.00	135 400.00
73	Impôts et taxes	1 304 115.00		1 353 537.00	1 353 537.00	1 353 537.00
74	Dotations et participations	622 770.00		636 100.00	636 100.00	636 100.00
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00		18 000.00	18 000.00	18 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 079 115.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>
76	Produits financiers	0.00		0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	12 515.00		0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 091 630.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00		0.00	0.00	0.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 091 630.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>	<b>2 163 537.00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 163 537.00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>444 416.00</b>
---	-------------------

#### 4. Section d'investissement

La liste détaillée des dépenses d'équipement prévues est communiquée au conseil.

L'opération la plus importante est constituée par le réaménagement du quartier Est du Chalard / rue du Port, pour laquelle un crédit de 800 000 € TTC est inscrit.

La section d'investissement s'élève à un total de 2 173 884 € avec les restes à réaliser.

Le besoin de financement par emprunt s'établit à 727 544 €.

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
010	Stocks	0.00		0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 593.00	4 593.00	4 955.00	4 955.00	9 548.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00		0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	101 562.00	6 588.00	47 855.00	47 855.00	54 443.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	489 399.00	190 210.00	387 752.00	387 752.00	577 962.00
	Total des opérations d'équipement	1 219 548.00	718 603.00	649 209.00	649 209.00	1 367 812.00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 815 102.00</b>	<b>919 994.00</b>	<b>1 089 771.00</b>	<b>1 089 771.00</b>	<b>2 009 765.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00		0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 212.00		162 474.00	162 747.00	162 474.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	2 504.00		1 645.00	1 645.00	1 645.00
020	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>176 716.00</b>	<b>0.00</b>	<b>164 119.00</b>	<b>164 119.00</b>	<b>164 119.00</b>
45...1	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00		0.00	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 991 818.00</b>	<b>919 994.00</b>	<b>1 253 890.00</b>	<b>1 253 890.00</b>	<b>2 173 884.00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00		0.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00		0.00	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 991 818.00</b>	<b>919 994.00</b>	<b>1 253 890.00</b>	<b>1 253 890.00</b>	<b>2 173 884.00</b>
						+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 173 884.00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
010	Stocks	0.00		0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	529 273.00	257 581.00	38 844.00	38 844.00	296 425.00
16	Emprunts et dettes assimilées	253 900.00		727 544.00	727 544.00	727 544.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00		0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00		0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>783 173.00</b>	<b>257 581.00</b>	<b>766 388.00</b>	<b>766 388.00</b>	<b>1 023 969.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	164 000.00		182 000.65	182 000.65	182 000.65
1068	Excédents de fonct. capitalisés	475 110.03		458 195.96	458 195.96	458 195.96
138	Autres subventions d'investissement non transférable	0.00		0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	43 057.51		0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000.00	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>707 167.54</b>	<b>20 000.00</b>	<b>640 196.61</b>	<b>640 196.61</b>	<b>660 196.61</b>
45...2	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 490 340.54</b>	<b>277 581.00</b>	<b>1 406 584.61</b>	<b>1 406 584.61</b>	<b>1 684 165.61</b>
021	Virement de la section de fonction.	367 556.00		374 416.00	374 416.00	374 416.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 744.00		70 000.00	70 000.00	70 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>433 300.00</b>		<b>444 416.00</b>	<b>444 416.00</b>	<b>444 416.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 923 640.54</b>	<b>277 581.00</b>	<b>1 851 000.61</b>	<b>1 851 000.61</b>	<b>2 128 581.61</b>

+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>45 302.39</b>
=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 173 884.00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>444 416.00</b>
---	-------------------

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte le budget primitif 2008 proposé, section de fonctionnement et section d'investissement (unanimité moins 1 abstention : M. Béraud).*

## 1.2 BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur** : Jean-Louis LORIOLE

### 1. Reprise anticipée des résultats

Comme pour le budget principal, le budget du service assainissement reprend par anticipation les résultats 2007, qui ont été validés par le receveur municipal :

Exploitation	
recettes de l'exercice	55 262.49
dépenses de l'exercice	35 959.26
	-----
Résultat de clôture 2007	+ 19 303.23 €

(pour mémoire, la totalité de l'excédent d'exploitation 2006, d'un montant de 33 754.56 €, avait été affectée au financement des investissements).

Investissement	
recettes de l'exercice	69 193.19
dépenses de l'exercice	57 844.28
	-----
solde d'exécution	+ 11 348.91
solde d'exécution 2006 reporté	+ 61 283.77
Résultat de clôture 2007	+ 72 632.68 €

Le projet de budget prévoit l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation 2007 (19 303.23 €) au financement des investissements.

## 2. Section d'exploitation

Financée par la redevance d'assainissement collectif (0.50 € HT / m3), la section d'exploitation s'équilibre à 55 000 €, comme en 2007.

Elle prend en compte en dépenses, pour la première fois, les Intérêts Courus Non Echus de l'exercice 2008 en application de la réforme intervenue au 1<sup>er</sup> janvier.

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
011	Charges à caractère général	0.00		2 500.00	2 500.00	2 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00		0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00		0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>2 500.00</b>
66	Charges financières	3 317.00		4 329.00	4 329.00	4 329.00
67	Charges exceptionnelles	0.00		0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0.00		0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 317.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6 829.00</b>	<b>6 829.00</b>	
023	Virement à la section d'investisst	19 039.00		15 531.00	15 531.00	15 531.00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	32 644.00		32 640.00	32 640.00	32 640.00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>51 683.00</b>		<b>48 171.00</b>	<b>48 171.00</b>	<b>48 171.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.0</b>	<b>55 000.00</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>55 00.00</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
013	Atténuations de charges	0.00		0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	55 000.00		55 000.00	55 000.00	55 000.00
74	Subventions d'exploitation	0.00		0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>55 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>
76	Produits financiers	0.00		0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00		0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>55 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00		0.00	0.00	0.00
043	<i>Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>	<b>55 000.00</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>55 000.00</b>

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	48 171.00
--	-----------

### **3. Section d'investissement**

D'un montant total de 201 270 €, les dépenses d'investissement comprennent essentiellement :

- une étude de zonage et une étude diagnostic d'assainissement, pour 59 000 €. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général conditionnent en effet désormais tout subventionnement de travaux à la réalisation préalable de ces études, qu'ils financent par ailleurs à 75 %.
- La mise en place de la télégestion au poste de relèvement du Bas Chalard.
- La création du réseau d'eaux usées séparatif dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier Est du Chalard, pour 124 000 €, financée par emprunt à hauteur de 20 000 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	0.00		59 000.00	59 000.00	59 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	81 824.00	1 651.00	11 749.00	11 749.00	13 400.00
	Total des opérations d'équipement	151 781.00	141 781.00	- 17 781.00	- 17 781.00	124 000.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>233 605.00</b>	<b>143 432.00</b>	<b>52 968.00</b>	<b>52 968.00</b>	<b>196 400.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00		0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 497.00		4 870.00	4 870.00	4 870.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 497.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 870.00</b>	<b>4 870.00</b>	<b>4 870.00</b>
4581	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>242 102.00</b>	<b>143 432.00</b>	<b>57 838.00</b>	<b>57 838.00</b>	<b>201 270.00</b>
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>242 102.00</b>	<b>143 432.00</b>	<b>57 838.00</b>	<b>57 838.00</b>	<b>201 270.00</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0.00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>201 270.00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire B. cumulé 2007	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RàR+vote)
13	Subventions d'investissement	33 000.00		33 500.00	33 500.00	33 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00		0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>93 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>53 500.00</b>	<b>53 500.00</b>	<b>53 500.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	2 380.67		7 663.09	7 663.09	7 663.09
106	Réserves	33 754.56		19 303.23	19 303.23	19 303.23
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00		0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00		0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>36 135.23</b>	<b>0.00</b>	<b>26 966.32</b>	<b>26 966.32</b>	<b>26 966.32</b>
4582	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>129 135.23</b>	<b>0.00</b>	<b>80 466.32</b>	<b>80 466.32</b>	<b>80 466.32</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	19 039.00		15 531.00	15 531.00	15 531.00
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	32 644.00		32 640.00	32 640.00	32 640.00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0.00		0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>51 683.00</b>		<b>48 171.00</b>	<b>48 171.00</b>	<b>48 171.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>180 818.23</b>	<b>0.00</b>	<b>128 637.32</b>	<b>128 637.32</b>	<b>128 637.32</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>72 632.68</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>201 270.00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>48 171.00</b>
---	------------------

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte le budget primitif 2008 du service assainissement, section d'exploitation et section d'investissement (unanimité moins 1 abstention : M. Béraud).*

## 2/ APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Rapporteur** : Marie-Claire BERGER

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration (services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Général, chambres consulaires) ainsi qu'aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale intéressés, dont le SEPAC, et à l'Institut National d'Appellation d'Origine (I.N.A.O.).

Il a ensuite été soumis à enquête publique, du 24 septembre au 25 octobre 2007. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti de diverses préconisations. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les services de l'Etat, et notamment la Direction Départementale de l'Equipement pour examiner les modifications à apporter aux documents.

Les différentes remarques et réclamations formulées ont été intégrées, dans la mesure du possible, au dossier final que je vous propose d'approuver.

### Délibération

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-20 et R 123-15 à R 123-25 ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31/05/1996 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/06/2006 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;*

*Vu les avis des personnes publiques associées consultées sur le projet du Plan Local d'Urbanisme ;*

*Vu l'arrêté municipal en date du 03/09/2007 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;*

*Vu les conclusions du commissaire-enquêteur ;*

*Considérant que les modifications apportées suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du document ;*

*Considérant que le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*1/ décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.*

*2/ précise que :*

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention insérée dans la rubrique « annonces légales » du journal La Montagne.*

- *Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public :*
- *A la Mairie de CHATEAUGAY aux jours et heures d'ouverture habituels,*
  - *A la Sous-Préfecture de RIOM.*

*3/ la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.*

*4/ la présente délibération accompagnée du dossier Plan Local d'Urbanisme qui lui est annexé sera transmise à M. le Sous-Préfet de Riom.*

*(unanimité moins 1 abstention : M. Béraud).*

### **3/ PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Rapporteur** : Marie-Claire BERGER

Le droit de préemption urbain instauré dans notre commune s'appliquait sur toutes les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

Les changements de zonage intervenant avec l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme nécessitent de redéfinir précisément son champ d'application géographique.

Je vous propose de décider que le droit de préemption urbain continuera de s'appliquer sur l'intégralité des zones urbaines et d'urbanisation future, soit toutes les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, étant rappelé que le droit de préemption renforcé n'est pas institué.

#### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte la proposition du rapporteur (unanimité moins 1 abstention : M. Béraud).*

*La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet.*

*Conformément à l'article R 211-3 du Code de l'urbanisme, copie en sera adressée :*

- *à la Direction Départementale des Services Fiscaux*
- *au Conseil Supérieur du Notariat*
- *à la Chambre Départementale des Notaires*
- *au Barreau près le Tribunal de Grande Instance*
- *au Greffe près le Tribunal de Grande Instance.*
- 

*Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département.*

*Le droit de préemption urbain entrera en vigueur après accomplissement de ces mesures de publicité.*

#### **4 / RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE PAROISSIALE : marché de travaux**

**RAPPORTEUR** : Le Maire

A notre réunion du 19 juin 2007 nous avons décidé d'engager sans plus tarder les travaux de réfection du clocher, afin d'éviter l'aggravation des dommages subis par le bâtiment.

Un appel d'offres ouvert a été lancé.

Les critères de jugement des offres étaient constitués de la valeur technique de l'offre (55 %) et du prix des prestations (45 %).

L'estimation de M. COTTIER – ACA Architectes était de 134 227 € HT.

Après analyse par le maître d'œuvre des cinq propositions reçues, la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier dernier a attribué le marché à l'entreprise GENESTE, classée n° 1, pour un montant de 135 995,67 € HT.

Par ailleurs, nous avons enfin pu obtenir une subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), au taux de 20 %. Le Département co-finance également à ce même taux. Nous attendons la réponse de la Région, susceptible d'accorder 10 %.

Les crédits sont prévus au budget 2008, dépenses et recettes.

La durée des travaux est estimée à 4 mois ; le permis de construire, prorogé d'un an, est valable jusqu'au 27 juin 2008.

#### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise GENESTE, pour un montant de 135 995.67 € HT / 162 650.82 € TTC (unanimité).*

#### **5 / AMENAGEMENT DES LOCAUX DESTINES AU PERSONNEL DU CHANTIER D'INSERTION : marchés de travaux**

**RAPPORTEUR** : Le Maire

Je vous rappelle que les locaux destinés au personnel du chantier d'insertion sont constitués des anciennes salles de tri/départ courrier au rez-de-chaussée du bâtiment abritant La Poste.

En séance du 26 septembre 2007, nous avons approuvé le projet établi par le cabinet d'architectes Berger-Manaud, maître d'œuvre, décidé de lancer la consultation d'entreprises en lots séparés sous forme de marchés à procédure adaptée et sollicité une aide financière du Conseil Général ainsi qu'auprès de la Fondation de France.

Les travaux ont été divisés en six lots, estimés par l'équipe de maîtrise d'œuvre à un montant global de 38 450 €HT.

Le critère unique de jugement des offres était le prix.

Dix neuf plis ont été reçus au total.

Après analyse des propositions par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres dans sa séance du 28 janvier dernier a émis un avis favorable à l'attribution des marchés suivants :

Lots	Intitulés	Entreprises attributaires	Montant des marchés € HT
1	GROS ŒUVRE	SANCHEZ (Tallende)	9 134.95
2	MENUISERIES EXTERIEURES-INTERIEURES	SABATTERY (Sayat)	2 949.46
3	REVETEMENTS SCELLES	GAILLE (Riom)	4 897.45
4	PLATRERIE-PEINTURE	RODRIGUEZ (Riom)	8 302.43
5	PLOMBERIE-SANITAIRE	ADPE (Thiers)	6 736.00
6	ELECTRICITE-VMC-CHAUFFAGE ELECTRIQUE	CHASSAGNE (Maringues)	4 557.46
		TOTAL	36 577.75 HT 43 746.99 TTC

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

La demande de subvention faite auprès de la Fondation de France n'a pas abouti ; un financement reste toutefois espéré du Conseil Général.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants figurant ci-dessus et en autorise la signature par le Maire (unanimité).*

## **6 / REAMENAGEMENT DU QUARTIER EST DU CHALARD : approbation de l'avant-projet et du plan de financement / demande de subvention au titre de la D.G.E. 2008**

**Rapporteur** : le Maire

Je vous rappelle que le projet consiste à poursuivre la mise en valeur du quartier du Chalard - dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, à l'intérieur d'un périmètre formé par la rue du Chalard, la rue du Port et la rue des Caves : enfouissement des réseaux aériens, traitement esthétique de la voirie, rénovation de l'éclairage, renouvellement du réseau d'assainissement.

L'opération est éligible à la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) au titre des aménagements de bourg, selon les modalités suivantes :

- travaux subventionnés : réaménagement avec embellissement	
- plafond des dépenses subventionnables : .....	200 000 € HT
- taux de subvention : .....	30 %
- subvention maximale : .....	60 000 €

Au stade de l'Avant-Projet, le coût global peut être estimé à :

Levé topographique :	3 370.00 €HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	26 986.60 € HT
Frais d'appel d'offres :	1 000.00 €HT
Travaux :	597 048.60 € HT
<b>Total :</b>	<b>628 405.20 € HT</b>

Sur ce total, les dépenses éligibles représentent 241 254.60 € HT.

Je vous propose d'approuver l'avant-projet établi par le cabinet SESAER, maître d'œuvre, d'adopter le plan de financement et de solliciter de l'Etat une subvention de 60 000 € au titre de la D.G.E. 2008.

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

### **Délibération**

*Les propositions de Madame le Maire sont adoptées à l'unanimité.*

## **7 / ENTRETIEN DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX : marché de prestations de services**

**Rapporteur** : René Darteyre

Les chaudières des bâtiments communaux étaient jusqu'à présent entretenues par des sociétés différentes.

Une consultation a été lancée en vue de contracter avec un prestataire unique, chargé de la maintenance de l'ensemble des chaudières.

Les critères de jugement des offres étaient le prix pour 70 % et la valeur technique pour 30 %.

Quatre plis ont été reçus.

Après analyse des propositions et conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, réunie le 21 janvier dernier, je vous propose de retenir l'offre de la société Chaleur Maintenance (Clermont Ferrand), classée n° 1, d'un montant de 2 216.00 € HT / 2 650.34 € TTC.

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, approuve la proposition du rapporteur et autorise Madame le Maire à signer le marché. (unanimité moins 1 abstention M. Béraud).*

## **8 / DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE / AUTORISATION D'EXPLOITATION DU CHEMIN DIT DE SAYAT A CHATEAUGAY : contrat de foretage avec la Sté SMTV**

**Rapporteur** : Le Maire

Le projet d'extension de la carrière sur Malauzat comprend dans son emprise le chemin dit « de Sayat à Châteaugay ».

Destiné à être exploité, ce chemin qui forme limite entre Châteaugay et Malauzat appartient pour moitié aux deux communes.

Il est prévu de rétablir la continuité du chemin à l'issue de l'exploitation avec un itinéraire longeant le plan d'eau qui se constituera naturellement sur le site.

Le contrat de foretage négocié avec la Société de Matériaux, Traitement et Valorisation (S.M.T.V.) fixe la redevance annuelle due à la commune à un montant forfaitaire de 2000 €, comme pour Malauzat ; ce prix serait réévalué au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice « GRA ».

La durée du contrat est de 15 ans à compter de l'obtention par l'exploitant de l'autorisation administrative d'exploiter. Il se poursuivrait au-delà en cas de renouvellement de l'autorisation d'exploitation, pour la nouvelle durée autorisée.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, autorise Madame le Maire à signer le contrat de foretage à passer avec la SMTV pour l'exploitation de la partie du chemin communal comprise dans l'emprise du projet d'extension de la carrière (16 voix pour, 3 abstentions : Mlle Veyrière et Mme Kerguelin, M. Imbert).*

## **9 / DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE DEPOLLUTION ET DE DEMONTAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE PAR LA SARL THOR ROGER A MALAUZAT : avis du conseil municipal**

**Rapporteur** : Le Maire

L'activité de récupération et de revente de pièces détachées automobiles existante sur la commune de Malauzat relève des installations classées pour la protection de l'environnement et est soumise à ce titre à autorisation préfectorale.

Suite à une extension de surface, une nouvelle demande d'autorisation a été déposée par l'exploitant, la Sarl THOR Roger.

M. le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, vu le dossier présenté, émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation de l'unité de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage située route de Châteaugay à Malauzat (unanimité).*

## 10 / PERSONNEL COMMUNAL

### 10.1 FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

**Rapporteur** : René DARTEYRE

Les quotas d'avancement de grade au sein des cadres d'emplois étaient jusqu'à présent régis par les statuts particuliers fixés par décrets en Conseil d'Etat ; ces derniers prévoyaient des quotas dits de « pyramidage ».

A l'instar du mouvement engagé pour la fonction publique de l'Etat, la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a entendu supprimer ces quotas pour laisser aux collectivités locales le soin de définir leurs propres règles.

Afin de conserver la maîtrise de la gestion des ressources humaines et de disposer de toute la souplesse souhaitable, je vous propose de fixer un ratio de 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement des cadres d'emplois (à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale, qui n'est pas concerné par la réforme).

Je vous précise que tout avancement de grade reste cependant subordonné à :

- la réussite à un examen professionnel, selon les statuts particuliers du cadre d'emplois concerné
- l'appréciation de la valeur professionnelle et du mérite de l'agent ainsi que des acquis de l'expérience, mesurés notamment au regard de l'évaluation annuelle
- une proposition de l'autorité territoriale soumise à la Commission Administrative Paritaire
- la création de l'emploi correspondant au nouveau grade par le Conseil Municipal
- une décision individuelle prise par l'autorité d'emploi.

#### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte les propositions du rapporteur (unanimité moins 1 abstention : M. Béraud).*

### 10.2 TRANSFORMATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur** : Le Maire

Il vous est proposé :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite au départ en retraite de la personne concernée, et de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le recrutement d'un nouvel agent

- en vue de l'avancement de grade de deux agents :
  - de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28 heures par semaine) pour un agent admis à l'examen professionnel, et de supprimer parallèlement un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures par semaine)
  - de créer l'emploi d'attaché principal et de supprimer l'emploi d'attaché.

### **Délibération**

*Soumises au vote, les propositions de Madame le Maire sont adoptées à l'unanimité moins une abstention (M. Béraud).*

## **11 / PARTICIPATION AU FESTIVAL INTER'NOTES 2008**

**Rapporteur** : Le Maire

Nous sommes sollicités pour prendre en charge un concert dans le cadre de l'édition 2008 du festival Inter'Notes, qui se déroulera fin mars.

Le coût du spectacle (duo piano-violon) est de 1700 € tout compris, étant entendu que les droits d'entrée reviennent à la commune.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, donne son accord pour participer au festival Inter'Notes 2008 en prenant en charge un concert à hauteur de 1700 € (unanimité).*

## **12 / LOCATION DE PARCELLES A USAGE DE JARDIN EN BORDURE DE LA RD 402**

**Rapporteur** : le Maire

La commune possède 6 parcelles le long de la RD 402 – cadastrées section AI n° 769 pour 142 m<sup>2</sup>, n° 774 pour 96 m<sup>2</sup>, n° 775 pour 228 m<sup>2</sup>, n° 780 pour 93 m<sup>2</sup>, n° 781 pour 127 m<sup>2</sup> et n° 786 pour 110 m<sup>2</sup>, soit au total 796 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont exploitées en jardin potager par M. et Mme VALLEIX, à titre gratuit.

Afin de régulariser la situation, je vous propose de passer un bail avec l'exploitant et de fixer le loyer à un montant de 60 € par an.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte la proposition de Madame le maire et lui donne tous pouvoirs pour la passation du bail (unanimité).*

## **13 / TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : remise de pénalités**

**Rapporteur** : Marie-Claire BERGER

Nous sommes saisis d'une demande de remise gracieuse des pénalités encourues par le titulaire du permis de construire n° 63 099 04 K 0026 du 08/09/2004 suite à l'encaissement tardif par le Trésor Public de la deuxième échéance de la Taxe Locale d'Equipelement (07/10/2007 au lieu du 08/09/2007).

La majoration s'élevait à 38 € au 20/12/2007.

Compte-tenu du motif invoqué (non réception de l'avis d'échéance), et le redevable semblant de bonne foi, le comptable du Trésor a émis un avis favorable.

### **Délibération**

*Le Conseil municipal, appelé à en délibérer, décide d'accorder la remise de la totalité des pénalités afférentes aux taxes d'urbanisme dues par le titulaire du permis de construire n° 63 099 04 K 0026 (unanimité).*

## **14 / ZAC DES GRAVIERS II : dénomination des voies**

**Rapporteur** : Le Maire

Deux voies desservent la ZAC des Graviers II :

- l'une dans le secteur Sud, déjà réalisée, prend rue Albert Evaux et se prolongera sur le territoire de Cébazat.

Destinée à accueillir de nombreux artisans du bâtiment, je vous propose de la dénommer « rue de l'Artisanat », ou bien « rue des Bâisseurs ».

- l'autre dans le secteur Nord, en cours de réalisation, reliera la rue de la Clide à la route de Pompignat.

Je vous propose de lui donner le nom du lieu-dit, c'est-à-dire « rue de la Croix Poche ».

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, retient à l'unanimité les noms de « rue de l'Artisanat » pour le secteur Sud et « rue de la Croix Poche » pour le secteur Nord.*

## **15 / EPF SMAF : adhésion de la commune de BERTIGNAT**

**Rapporteur** : Le Maire

La commune de BERTIGNAT par délibération du 8 juin 2007 a demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juillet 2007 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 10 décembre 2007 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

### **Délibération**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la commune précitée. (Unanimité).*

## **16 / QUESTIONS DIVERSES**

### **16.1 BORNE DE SERVICES POUR CAMPING-CARS : tarif d'utilisation – création d'une régie de recettes**

**Rapporteur** : Jean-Louis LORIOLE

La borne de services pour camping-cars doit être installée prochainement à proximité de la salle polyvalente.

Il s'agit d'un modèle standard à pièces, équipé d'un système anti-effraction.

Le tarif prévu est de 2 € ; il donne droit à un volume d'eau potable et à un temps d'alimentation en électricité prédéterminés ; la vidange des eaux usées est gratuite.

Je vous propose de valider ce tarif d'utilisation de 2 € et de créer une régie de recettes pour en permettre l'encaissement.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal approuve les propositions du rapporteur et donne délégation à Madame le Maire pour arrêter, en accord avec le receveur municipal, les modalités de fonctionnement de cette nouvelle régie de recettes (unanimité).*

## INFORMATIONS

Mme JOUHET annonce les manifestations suivantes :

- le 17 février après-midi, carnaval de l'école élémentaire avec défilé dans les rues du centre-bourg
- le 15 mars à 17h30, concert de l'école de musique à l'église.

M. DARTEYRE signale que la course cycliste de la Vallée du Bédât aura lieu dimanche 2 mars, avec départ et arrivée à Durtol.

Mme CHASSEFIERE :

- rappelle le gala de catch organisé par le Comité des Fêtes vendredi 8 février à 20h30 à la salle Jacques Escuit
- informe le conseil des subventions obtenues au titre de la répartition du produit des amendes de police, d'un montant total de 6345 €, pour la réalisation du passage piétons rue de Malauzat d'une part et la signalisation de la zone 30 dans le centre-bourg d'autre part
- fait part de la lettre de remerciements du Comité Départemental de la Prévention Routière pour la subvention de 100 € allouée par le Conseil Municipal

Avant de lever la séance, le Maire remercie les élus pour leur participation et leur collaboration pendant ces 7 années de mandat qui ont permis de nombreuses réalisations.

-----

Signature des membres présents.